

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **13 Décembre 2022**

Délibération n°2022-MAIRIE-044

L'an deux mil vingt-deux, le treize du mois de décembre à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Absents excusés : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe (pouvoir à RIBIERE Ludovic), DURET Laëtitia (pouvoir à Carole NARDINI), LECOURT Didier, PRATLONG Maxime, VOLPELLIERRE Stéphanie

Mme BOUNOUA Houassilla a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : RD522 - Rue de Nîmes tr1 - Dissimulation des réseaux secs - Coord. Voirie

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 8

Convocation le :
06/12/2022

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : **MONTPEZAT**

Projet : **RD522 - Rue de Nîmes tr1 - Dissimulation des réseaux secs - Coord. Voirie**
N° opération : **22-069**

Évaluation approximative des travaux :

- Electricité 22-069-DIS : 146 400,00 € TTC, soit 1 610,40 € TTC d'études
- Eclairage public 22-069-EPC : 40 800,00 € TTC, soit 489,60 € TTC d'études
- Génie civil Télécom 22-069-TEL : 48 000,00 € TTC, soit 432,00 € TTC d'études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
2. Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
3. S'engage, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
 - Electricité 22-069-DIS : 1 610,40 € TTC
 - Eclairage public 22-069-EPC : 489,60 € TTC
 - Génie civil Télécom 22-069-TEL : 432,00 € TTC
4. Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

En annexe : Etat Financier

Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20221215-2022-MAIRIE-044-AI
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

le Maire

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

MONTPEZAT - SECTEUR n°06

RD522 - Rue de Nîmes tr1 - Dissimulation des réseaux BT - Coord. Voirie

1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : 122 000,00 € HT 146 400,00 € TTC (TVA 20%)

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : 1 342,00 € HT

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles			Participation Collectivité
FACE C 2023 [DIP]	122 000,00 €	FACE	75,00 %	91 500,00 €	6 100,00 €
		SMEG	20,00 %	24 400,00 €	
	122 000,00 €			115 900,00 €	6 100,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Participation de la collectivité aux travaux :	6 100,00 €
TVA (20 %) :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	6 100,00 €

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

MONTPEZAT - SECTEUR n°06

RD522 - Rue de Nîmes tr1 - Dissimulation des réseaux EP - Coord. Voirie

1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : 34 000,00 € HT 40 800,00 € TTC (TVA 20%)
Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : 408,00 € HT

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles potentiellement attribuable après notification du SMEG	
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2023 [DIPI] (1)	34 000,00 €	SMEG 30,00 % (30 000,00 €)	9 000,00 €
	34 000,00 €		9 000,00 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public.
Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Participation de la collectivité aux travaux :	34 000,00 €
TVA (20 %) :	6 800,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	40 800,00 €

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL**MONTPEZAT - SECTEUR n°06****RD522 - Rue de Nîmes tr1 - Dissimulation des réseaux TEL - Coord. Voirie****1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :**

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : 40 000,00 € HT 48 000,00 € TTC (TVA 20%)

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : 360,00 € HT

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DECISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles
GENIE CIVIL TELECOM 2023 [DIPI]	0,00 €	
<i>Hors subvention</i>	40 000,00 €	
	40 000,00 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Participation de la collectivité aux travaux :	40 000,00 €
TVA (20 %) :	8 000,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	48 000,00 €